



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12 + 1 pouvoir
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 28 mai 2024

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT,

Absent excusé : Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES
Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, Mme Dorota JOBEZ

Absents : Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2024



- 01 Choix du mode de gestion du service public de l'assainissement collectif
- 02 Décision modificative n°1 du budget assainissement
- 03 Restauration du blason de Jean d'Albret situé en façade de la bibliothèque
- 04 Financement du poste de chef de projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »
- 05 Rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue de l'étang

- 06 Demande d'acquisition des parcelles ZH32 et ZH 33
- 07 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 avril 2024.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2024 – 045

CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est exposé au Conseil Municipal que la commune de Châteaumeillant est compétente en matière d'assainissement collectif. Elle délègue la gestion de ce service via un contrat de Délégation de Service Public (DSP) arrivant à échéance le 31 décembre 2024

A l'approche de l'échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion qu'il estime le plus adapté pour ce service public ainsi que sur les caractéristiques des prestations qui devront être assurées.

Sur la base des données contenues dans le rapport sur le principe de Délégation de Service Public, il a été considéré que deux modes d'organisation pouvaient être envisagés :

- La gestion directe : la commune crée une régie sur laquelle elle dispose d'un contrôle plus ou moins important suivant le type de régie choisi
- La gestion déléguée : où l'exploitation du service est confiée à un tiers. Cette gestion prend principalement la forme d'une Délégation de Service Public ou concession par affermage. La commune élabore un cahier des charges qui correspond le mieux à son besoin et soumet à concurrence les entreprises susceptibles de l'exécuter.

Le rapport sur le mode de gestion, annexé à cette délibération, a pour objectif :

- d'éclairer le conseil municipal sur l'analyse du mode de gestion envisageable pour le service public de l'assainissement collectif
- de proposer de retenir concession de service public et de lancer une procédure de passation d'un contrat
- de proposer de retenir une durée de contrat de 8 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE de déléguer sous la forme d'une concession le service public d'assainissement collectif pour une durée de 8 ans (échéance au 31 décembre 2032) et de lancer une procédure de consultation en vue du choix du futur concessionnaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'une convention de délégation pour le service public assainissement collectif et notamment sur la base de d'avis de la commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer pour l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2024 – 046

DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits pour les écritures d'amortissement suite aux travaux réalisés en 2022 et 2023 (traitement des boues Covid)

Les crédits du Budget assainissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 139111 Chapitre 040 :	+ 503 €
Augmentation des crédits de Art 777 Chapitre 042 :	+ 503 €
Diminution des crédits de l'Art 748 :	- 503 €
Diminution des crédits de l'Art 2151 Op 25 :	- 503 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 3 JUIN 2024 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		Art 777 042	503,00 €	Art 139111 040	503,00 €		
		Art 748	-503,00 €	Art 2151 Op 25	-503,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2024 – 047

RESTAURATION DU BLASON DE JEAN D'ALBRET SITUE EN FACADE DE LA BIBLIOTHEQUE- PLAN DE FINANCEMENT

Il est rappelé au Conseil Municipal la présence d'un acrotère sur la façade de la bibliothèque municipale André Fermigier. Cet ornement représente une grue portant les armes de Jean d'Albret, seigneur de Châteaumeillant.

Au cours de l'été 2021, la partie supérieure de l'acrotère s'est effondrée.

Il est proposé de le restaurer en restituant le manquant, en effectuant un nettoyage et traitement de la pierre existante.

Un devis estimatif de cette restauration a été établi pour un montant Hors Taxes de 4 300 €.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine, il est prévu d'installer un pupitre pédagogique dont le montant Hors Taxes s'élève à 370.08 €

S'agissant d'un ornement architectural d'un bâtiment communal, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'organisation d'une souscription publique par la Fondation du Patrimoine.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être établi ainsi qu'il suit :

Coût de la restauration et de la médiation culturelle :	4 670.08 € HT
Fonds propres et souscription publique avec la Fondation du Patrimoine :	4 670.08 €

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Châteaumeillant souhaite préserver son patrimoine historique et le valoriser.

Considérant que la bibliothèque municipale André Fermigier ainsi que le blason de pierre sur sa façade ne bénéficient ni d'une inscription ni d'un classement aux bâtiments de France.

Considérant les nombreux avantages (techniques, financiers et fiscaux) offerts par un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, en vue de collecter des dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 3 abstentions),

ACCEPTE le projet tel que présenté ci-dessus ainsi que son plan prévisionnel de financement.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une souscription publique.

DELIBERATION n° 2024 – 048

FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juin 2021 concernant la création d'un poste de Chef de Projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que la délibération du 7 mars 2022 concernant la rémunération du Chef de Projet.

Le financement de cet emploi bénéficie des aides suivantes :

ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)

Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de financement auprès des partenaires pour la troisième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

SOLLICITE le financement de cet emploi avec les aides suivantes :

ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)

Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

DELIBERATION n° 2024 – 049

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE RUE DE L'ETANG

Il est exposé au Conseil Municipal que suite à plusieurs pannes de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a proposé un plan prévisionnel de financement la réparation de cet ouvrage :

Coût total prévisionnel du projet : 4 905.84 € HT comprenant les pièces

administratives, les travaux d'éclairage public, et le matériel.

La prise en charge par le SDE 18 serait de 2 452.92 € soit 50 % de la charge totale

La participation de la Mairie serait donc à hauteur de 2 452.92 € soit les 50 % restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire réaliser ces travaux

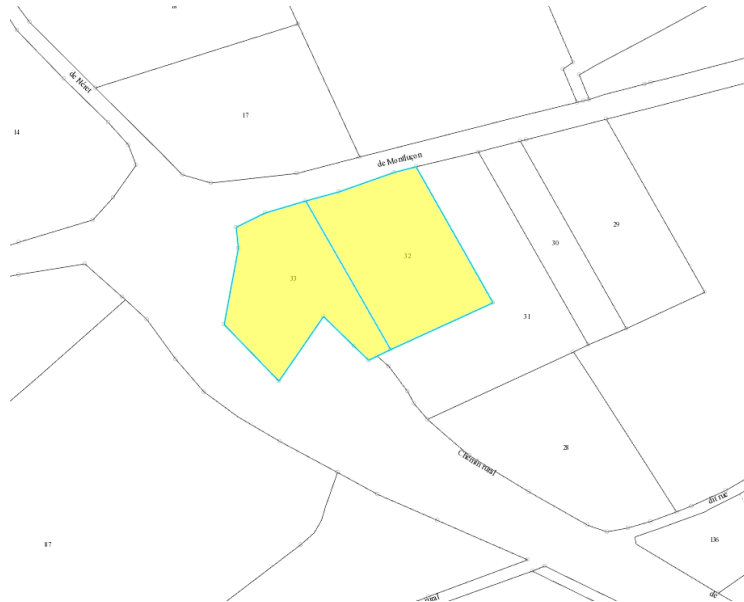
ACCEPTE le plan de financement prévisionnel proposé

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer pour l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2024 – 050

VENTE DES PARCELLES SECTION ZH NUMERO 32 ET SECTION ZH NUMERO 33

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur BARBIN, une demande d'acquisition des parcelles cadastrées section ZH numéro 32 et section ZH numéro 33, d'une superficie totale de 12 810 m², pour l'implantation d'une activité forestière.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en vente les parcelles situées « Les Aides » cadastrées section ZH numéro 32 et section ZH numéro 33 pour une surface de 12 810 m².

FIXE le prix de cession de ces parcelles à 8 000 €, les frais inhérents à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que la vente se fera uniquement si le permis de construire est accordé,

PRECISE qu'une clause résolutoire sera prévue à l'acte de vente, permettant au vendeur de récupérer la pleine propriété du terrain, aux mêmes conditions financières, si le projet n'est pas construit dans les deux ans à compter de la date d'acquisition du terrain.

DESIGNE l'étude de Maître Tony TARDIVAUD, Notaire à CHATEAUMEILLANT pour l'établissement de l'acte de vente à intervenir

AUTORISE Monsieur le Maire, ou éventuellement le 1^{er} Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, à signer le compromis de vente dans un premier temps, puis l'acte authentique dans un second temps, tous les deux établis par Me Tony TARDIVAUD, Notaire à Châteaumeillant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 29 juin se déroulera le congrès des sapeurs pompier.

Monsieur le Maire liste l'ensemble des travaux effectués par les services techniques au cours des deux derniers mois.

La première quinzaine de juin sera consacrée à l'entretien du cimetière, la taille de la promenade, l'entretien des quartiers de l'église, la Gare et Route de la Châtre. Durant la période estivale, des panneaux de signalisation seront installés ainsi que des travaux de peinture sur les rambardes des ponts seront réalisés.

L'utilisation du terrain de foot sera interdite jusqu'à la reprise des entrainements en vue de son ré-engazonnement.

Monsieur ROUX avait programmé la dégustation de vin AOC le dernier vendredi de juillet, mais c'est également le jour de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. A voir si la date sera maintenue.

La signature de l'acte de vente des abattoirs est programmée le lundi 10 juin.

Les locaux de l'ancienne Maison France Service place Saint Blaise seront loués à partir du 1^{er} août pour un magasin de vêtements de seconde main.

Le 13 juin, Monsieur le Maire rencontrera Monsieur BISSON, de la direction des routes départementale au sujet de l'entretien des ronds point.

Un contrat de location pour les caméras de vidéoprotection a été signé. Certaines caméras sont devenues obsolètes. La location permettra un renouvellement du matériel plus régulièrement.

Il est signalé un vol de plaque d'égout en fonte, avenue de la Gare.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant des impayés des frais de cantine et d'accueil périscolaire. Sans régularisation avant la rentrée scolaire, certains enfants ne seront plus acceptés à la cantine et à l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire propose d'installer à l'entrée de ville du rond-point d'Intermarché, une banderole pour indiquer le centre-ville avec la présence de commerces et le marché hebdomadaire.

Il rappelle l'organisation des élections européennes le dimanche 9 juin.

La cérémonie de commémoration du 6 juin 1944 aura lieu à 18h au monument aux morts.

Monsieur le Maire remercie et félicite les bénévoles pour l'organisation de la soirée d'élection de la reine et du roi du comice agricole.

Monsieur CAIA informe que le cosmorium sera présent le dimanche 9 juin à la salle Georges Mallet de Vandègre. Les personnes souhaitant assister à une séance peuvent s'inscrire à la mairie.

Madame Florence DAUMARD rappelle la cérémonie pour les nouveaux arrivants le samedi 8 juin 2024 à 11h au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

Le tournoi des vignes aura lieu le samedi 15 juin au stade Georges Dumas.

Monsieur Julien HURTAULT signale que des eaux usées sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales rue des Vignes.

Madame Florence LOTH informe que les représentations théâtrales de l'école élémentaire se dérouleront le 13 juin à 18h30 et le 21 juin à 18h00 au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

Elle précise que la récolte des bouchons en plastique s'élève à 440 kg.

Monsieur Hervé GUILLEMOT informe que la plateforme de la structure du jeu extérieur de l'école maternelle est défectueuse.

Il fait part de deux cambriolages récents dans le quartier du Pavillon.

Monsieur Rémi CHEDIN signale la présence importante de trous dans le chemin communal des Goulais.

L'entretien des trottoirs de la route du Châtelet est à prévoir.

Il serait judicieux d'installer une grille pour empêcher les feuilles de platane d'obstruer le réseau au niveau de la route de La Châtre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 3 juin 2024 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Catherine CLUZEL BURON